AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

VENDREDI 13 JANVIER 2023

COUR D'APPEL de RENNES

Les chefs de la cour d'appel de Rennes vous présentent, en leur nom et au nom des magistrats, fonctionnaires et agents contractuels de la cour, leurs

meilleurs vœux pour l'année 2023

RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS 2022
DE LA COUR D'APPEL DE RENNES ET DE SON RESSORT

L'intermédiation financière du versement des pensions alimentaires

dite IFPA, qui était réservée aux cas de violences conjugales ou familiales, a été systématisée à toutes les décisions comportant condamnation d'un parent à payer une contribution alimentaire pour un enfant mineur à compter du 1er janvier 2023. Les parents peuvent décider de l'écarter d'un commun accord, à l'exception des situations dans lesquelles il a été fait état de violences intrafamiliales. Le parent débiteur en verse mensuellement le montant à l'organisme débiteur des prestations familiales, qui se charge de le reverser au parent créancier. Cette réforme est présentée par le ministère de la justice comme décisive pour lutter contre les impayés de pension alimentaire.

CJPM

Bilan de l'entrée en vigueur de la réforme sur le ressort : réponse éducative ou pénale plus rapide et plus efficiente au mineur, dont la situation est appréhendée globalement, mesures éducatives mieux intégrées par les mineurs, une partie des infractions jugée plus rapidement. Cependant la dissociation des phases de la procédure (déferrement puis contrôle judiciaire, culpabilité puis sanction) a une incidence mathématique sur le temps d'audience, les services de traitement direct et les partenaires en raison du rythme d'audiencement rapide. Globalement les stocks sont en nette diminution.

Développement du numérique

Extension de la dématérialisation des échanges avec l'administration pénitentiaire, déploiement du système informatisé de recoupement et d'orientation contre la criminalité organisée à la JIRS de Rennes, déploiement du logiciel de recherche NOE au sein des tribunaux judiciaires et de la cour d'appel en lien avec l'extension de la procédure pénale numérique, extension des possibilités d'accès à distance au CJN, déploiement du logiciel Pilot à la cour d'appel (gestion des salles et de l'audiencement).

Médecine Légale

Mise en œuvre dans le ressort de schémas départementaux de médecine légale, visant à améliorer l'offre et la proximité de médecine légale. Les Unités Médicales Judiciaires sont dorénavant financées dans leurs actes de médecine légale du vivant sur fonds DSJ. Création progressive à partir de janvier 2023 d'unités d'accueil pédiatrique pour les enfants en danger, au moins une par département.

Environnement

Premier comité de pilotage du pôle régional environnement de Brest avec le parquet général, les administrations, enquêteurs et parquets du ressort. Outre le rappel des conditions de saisines du pôle et les problématiques environnementales du ressort, identification des dossiers susceptibles de relever de la compétence du PRE, renforcement de la politique pénale du ressort et de ses outils (stages environnementaux, CJIP, transaction pénale).

Bilan de la Loi confiance

Extension en cours de la procédure de comparution sur reconnaissance de culpabilité devant la cour d'appel, première captation d'audience autorisée par la première présidence d'une audience de cour criminelle à Nantes, préparation à la mise en œuvre des cours criminelles départementales dans tout le ressort de la cour d'appel à compter de janvier 2023.

Violences intra-familiales

Face au taux d'appel important en la matière, priorisation de ce contentieux à la cour d'appel par l'affectation de trois audiences collégiales mensuelles dédiées, l'orientation panachée de dossiers relevant de la compétence du juge unique vers deux audiences et création d'une audience collégiale mensuelle. Réunion des référents BAR du ressort, et augmentation du nombre de téléphones grave danger (228 déployés à ce jour).

Rationalisation des frais de justice

Bilan positif du plan mis en œuvre début 2022, près d'1,63 million d'euros économisés sur le traitement des analyses toxicologiques par un nouveau circuit d'acheminement et d'analyse, apuration du stock des véhicules en gardiennage (plus de 200 véhicules), rationalisation du nombre de services gardiens. Poursuite de cette action sur les scellés biologiques en 2023.

Avoirs saisis et confisqués

Entre le 1er janvier et le 31 octobre 2022, la justice bretonne a informé l'AGRASC de la saisie de 3018 biens pour un montant global de 16 222 265,97 euros, dont 9 250 027 concernant des biens immobiliers. Ce montant reflète le niveau de délinquance du ressort, et en écho, le volontarisme des services enquêteurs des juridictions. 135 biens meubles corporels ont été remis à l'AGRASC aux fins de vente avant jugement, 124 biens ont été vendus en 2022 pour un montant global de 287 865 €. Concernant les confiscations portant sur des biens saisis d'années antérieures, 2392 biens ont fait l'objet d'une décision de confiscation définitive pour un montant global au 31 octobre 2022 de 5 893 906,89 €.

FOCUS IMMOBILIER

Réalisations et projets en cours

Cité judiciaire de Rennes

>Projet d'extension de la cité judiciaire de Rennes : étude de programmation en cours.

Cour d'appel de Rennes

> Relocalisation des chambres sociales en cours

Tribunal judiciaire de Lorient

> Projet d'extension : étude de programmation en cours.

Tribunal judiciaire de Saint-Brieuc

>Projet de création d'une cité judiciaire.

>Rénovation des locaux du service de traitement en temps réel (TTR) du parquet de Saint-Brieuc.

LES RESSOURCES HUMAINES

DU RESSORT DE LA COUR AU 31 DÉCEMBRE 2022

435 magistrats en termes d'effectifs théoriques

1 107 fonctionnaires en termes d'effectifs théoriques

42 juristes assistants (historiques + justice de proximité)

36 magistrats à titre temporaire

26 magistrats honoraires fonctions juridictionnelles

11 magistrats honoraires fonctions non juridictionnelles

12 greffiers réservistes

3 directeurs des services de greffe judiciaire réservistes

672 conseillers prud'homaux

233 conciliateurs

139 juges consulaires

56 délégués du procureur

232 médiateurs

CARTE JUDICIAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

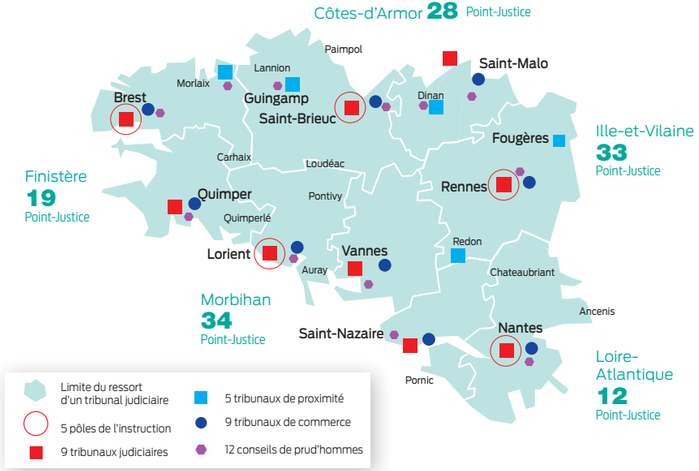

PRÉSENTATION DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE RENNES

- 34 000 km2
- Plus de 300 km d'Est en Ouest
- Près de 3 000 km de côtes
- 4,845 millions d'habitants au 31.12.2020 (INSEE), soit la 2e cour d'appel de France la plus peuplée
- 5 départements de la Bretagne historique : l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-d'Armor, le Finistère, le Morbihan et la Loire-Atlantique

ACTIVITÉ DE LA COUR D'APPEL

CONTENTIEUX CIVIL DE LA COUR D'APPEL

	2019	2020	2021	2022*
Affaires civiles nouvelles	9 718	7 654	9 651	**9 008**
Affaires civiles terminées	10 081	9 167	10 727	**9 648**
Affaires en cours au 31/12	14 795	13 282	12 263	**11 572**
Durée moyenne**	15,6	17,2	14,5	**14,0**

** en mois

* estimations

APPELS EN MATIÈRE DE SOINS SOUS CONTRAINTES

	2019	2020	2021	2022*
Décisions au fond	189	207	241	**299**
Référés	2	2	4	**2**

* estimations

APPELS EN MATIÈRE DE RÉTENTIONS ÉTRANGERS

	2019	2020	2021	2022*
Décisions au fond	398	276	482	**468**
Référés	2	2	0	**0**

* estimations

APPELS EN MATIÈRE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE

	2019	2020	2021	2022*
Affaires nouvelles	735	644	836	**707**
Affaires terminées	705	607	1 005	**740**
Délai moyen**	6,5	8,9	5,0	**5,7**

** en mois

* estimations

ACTIVITÉ DE LA COUR D'APPEL

CONTENTIEUX PÉNAL DE LA COUR D'APPEL

CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS
HORS INTÉRÊTS CIVILS

	2019	2020	2021	2022*
Affaires nouvelles	1 778	1 896	1 828	**1 824**
Nombre d'arrêts	1 567	1 456	1 892	**1 743**
Nombre d'ordonnances	253	245	281	**282**
Nombre de décisions**	1 820	1701	2 173	**2 025**

** Total arrêts + ordonnances * estimations

CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

	2019	2020	2021	2022*
Affaires nouvelles	1 565	2 099	1 661	**1 662**
Nombre d'arrêts	1 223	1 672	1 330	**1 200**
Nombre d'ordonnances	314	359	282	**281**
Nombre de décisions**	1 537	2 031	1 612	**1 481**

** Total arrêts + ordonnances * estimations

CHAMBRE DE L'APPLICATION DES PEINES

	2019	2020	2021	2022*
Affaires nouvelles	1 384	1 206	1 181	**1 143**
Nombre d'arrêts	530	369	394	**403**
Nombre d'ordonnances	929	848	829	**787**
Nombre de décisions**	1 459	1 217	1 223	**1 190**

** Total arrêts + ordonnances * estimations

RÉPARTITION DU CONTENTIEUX PÉNAL ET CIVIL
DE LA COUR D'APPEL (AFFAIRES RENDUES)

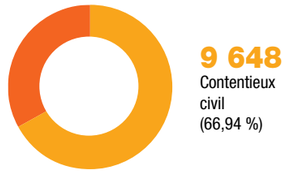

4 765
Contentieux pénal (33,06 %)

9 648
Contentieux civil (66,94 %)

ACTIVITÉ DE LA COUR D'APPEL

RÉPARTITION DU CONTENTIEUX CIVIL

AFFAIRES TERMINÉES 2022

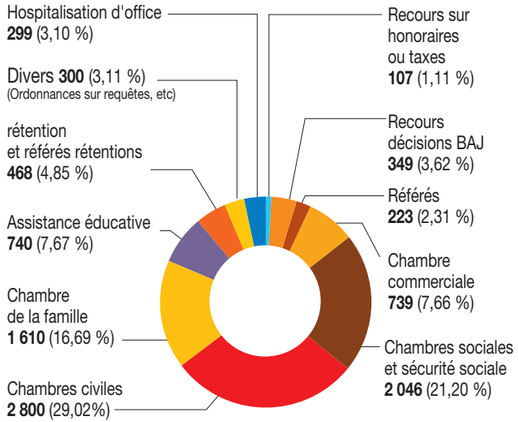

RÉPARTITION DU CONTENTIEUX PÉNAL

AFFAIRES TERMINÉES

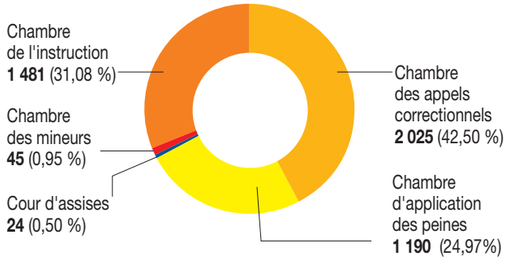

ACTIVITÉ CIVILE ET PÉNALE DES JURIDICTIONS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL

NOMBRE DE JUGEMENTS EN MATIÈRE CIVILE (tribunal judiciaire + tribunaux de proximité, hors tutelles majeurs et mineurs, injonctions de payer)

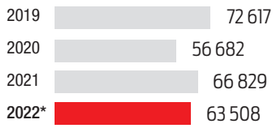

DURÉE DE TRAITEMENT DES PROCÉDURES CIVILES

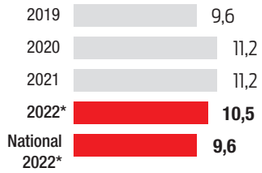

NOMBRE DE JUGEMENTS EN MATIÈRE PÉNALE (devant le tribunal correctionnel, hors intérêts civils et ordonnances)

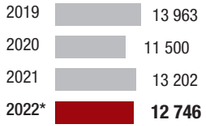

DURÉE MOYENNE DE TRAITEMENT (PÉNAL) DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL (entre la date de saisine et la date de décision)

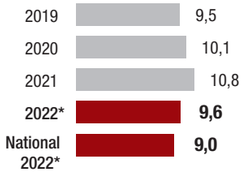

NOMBRE DE PLAINTES ET PV REÇUS

TAUX DE RÉPONSE PÉNALE

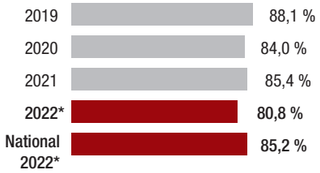

* Estimations

ACTIVITÉ DES CINQ COURS D'ASSISES DU RESSORT

NOMBRE DE SESSIONS

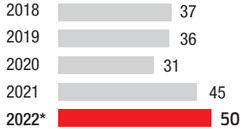

NOMBRE D'ARRÊTS RENDUS AU 1ER DEGRÉ

** dont 31 arrêts rendus par la cour criminelle de Loire-Atlantique

NOMBRE D'ARRÊTS RENDUS SUR APPEL

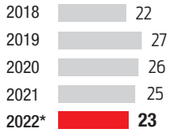

* Estimations

NOMBRE DE JOURS D'AUDIENCE

LA FORMATION DES MAGISTRATS

En 2022

Au cours de l'année 2022, les formations continues déconcentrées à destination des magistrats ont repris leur nombre et rythme habituels après deux années fortement impactées par la crise sanitaire. Outre les formations/rencontres juridiques interprofessionnelles classiques et celles portant sur les violences conjugales, de nouvelles offres sont apparues avec notamment la création d'un groupe d'analyse des pratiques professionnelles, la communication non violente et la découverte du co-développement pour les directeurs de centre de stage. Autres particularités, une action de formation a été organisée conjointement avec la cour d'appel d'Angers sur le contentieux des conditions indignes de détention et plusieurs actions de formation ont été initiées directement par des tribunaux judiciaires et ouvertes à l'ensemble des collègues du ressort de la cour d'appel. Ainsi, le tribunal judiciaire de Lorient a proposé des formations interprofessionnelles sur la médiation et la procédure participative en mars et juin 2022 auxquelles ont participé notamment de nombreux avocats, greffiers et magistrats. Le 10 juin 2022, le tribunal judiciaire de Quimper a co-organisé en partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale, le Lab-LEX, l'Espace de réflexion éthique de Bretagne et l'ENM un colloque sur les soins sous contrainte ouvert aux professionnels du droit et de la santé au niveau national grâce à la visio-conférence.

Pour 2023

L'offre de formations s'étoffe avec des sessions sur les nouvelles méthodes de probation, les entretiens motivationnels, la sûreté ferroviaire et les accidents de personnes, les questions de genre et d'identité, la réparation des préjudices corporels avec les magistrats administratifs... En outre, la Brigade Numérique de la Gendarmerie nationale implantée à Rennes fera découvrir ses missions et des journées d'échanges avec les organismes sociaux sont programmées.

LA FORMATION DES FONCTIONNAIRES

Cette année 2022 a été marquée par la mise en place d'un logiciel SIRH de dématérialisation du circuit d'inscription, de validation et de suivi de la formation dénommé H@rmonie LSO.

Cette dématérialisation de la gestion de la formation permet aux agents de s'inscrire en ligne à des actions de formation proposées par le Service Administratif Régional, le ministère de la justice, le Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale, et l'Ecole Nationale des Greffes. Les apprenants ont donc accès à l'ensemble des plans de formations des directions du ministère de la justice et des services déconcentrés de métropole et d'Outre-Mer.

Au cours de l'année 2022, le service formation du SAR a proposé des préparations aux concours et examens aux agents du ressort leur permettant d'évoluer professionnellement au sein du ministère de la justice.

Des formations d'adaptation à l'emploi à destination des adjoints administratifs et des secrétaires administratifs se sont poursuivies en raison des recrutements opérés en 2022. (109 sessions ont été créées)

De nouveaux échanges interprofessionnels ont été mis en place avec l'administration pénitentiaire, les services de police et de gendarmerie ainsi qu'avec les archives départementales des quatre départements bretons et de Loire Atlantique.

Des formations en matière de management, de ressources humaines, sur l'environnement professionnel, sur les techniques juridiques, sur le développement personnel à visée professionnelle, sur la communication et les services aux usagers ou sur l'informatique (bureautique et progiciels) ont également été proposées.

Le réseau des formateurs internes occasionnels a été développé, permettant la mise en place de nouvelles formations telles que les permanences week-end JLD pénal, ou encore la protection des personnes vulnérables.

Enfin, pour la première année, un colloque intitulé « Journée de sensibilisation aux violences faites aux femmes » a été proposé en partenariat avec les équipes du DRHAS et le coordonnateur régional de formation (ENM). Cette journée a vu se succéder différents intervenants du monde associatif (CIDFF 35) et de la sphère judiciaire (magistrats, gendarme, policier, personnel pénitentiaire) Elle a réuni 98 apprenants (agents des greffes et magistrats), stagiaires, et étudiants en droit.

Les échanges avec les intervenants ont été riches et très instructifs, permettant de mieux comprendre la problématique des violences faites aux femmes. Cette thématique de politique publique sera de nouveau proposée en 2023 avec une autre approche.

ÇA S'EST PASSÉ EN 2022
À LA COUR D'APPEL !

JANVIER

> Audience solennelle de rentrée de la cour d'appel.
> Petit serment des élèves avocats du Grand Ouest.

MARS

> Exposition « L'Europe, la justice et vous », *La Maison de l'Europe*.
> Concours de plaidoiries, association Lysias.

AVRIL

> Présentation de l'antenne régionale de l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis confisqués (AGRASC) basée à Rennes, aux médias locaux et au personnel.
> Exposition « L'abolition de la peine de mort », association *Champs de justice*.
> Concerts de musique classique, association *Les concerts de midi* .
Lecture de textes d'hommes politiques, d'auteurs de condamnés
> en lien avec l'abolition de la peine de mort par *Françoise Cognet*.

JUILLET - AOÛT

> Projections sur la façade du parlement de Bretagne, *Ville de Rennes-Rennes métropole*.

AOÛT

> Présentation du programme annuel de *l'Orchestre national de Bretagne à ses mécènes*.

SEPTEMBRE

> Journées européennes du patrimoine.
> Journée d'accueil des nouveaux arrivants de la cour d'appel et de son ressort.
> Accueil de l'Eductour, organisé par *Bretagne cinéma*, dédié aux réalisateurs et régisseurs.

OCTOBRE

> Huitième édition du séminaire des parquetiers du ressort.

OCTOBRE - NOVEMBRE

> Exposition « Dans la peau du bourreau, Anotole Deibler », *d'Olivier Keraval et Luc Monnerais*.

DÉCEMBRE

> Prestation de serment de 122 élèves avocats du Grand Ouest.
> Journée d'étude « Histoire du droit : les usages de Savigny en Europe », *Institut de l'Ouest* : droit et Europe.
> Concerts de musique classique, association *Les concerts de midi* .

COUR D'APPEL DE RENNES • CS 66423 • 35064 RENNES CEDEX • TEL 02 23 20 43 00
www.cours-appel.justice.fr/rennes

@ppcarennes @PG_CA_Rennes

https://www.cdad-ca-rennes.fr/

Art terre